



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 janvier 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés

#### Lettre datée du 14 janvier 2008, adressée au Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le 19 juillet 2007, le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés créé par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en République démocratique du Congo (S/2007/391). À l'issue de sa réunion du 18 septembre 2007, il a adopté des conclusions concernant les parties au conflit dans le pays (S/AC.51/2007/17).

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, et dans le cadre de la suite à donner aux recommandations du Groupe de travail approuvées par le Conseil, il me revient de vous féliciter de la coopération de votre gouvernement avec le Groupe de travail et le Représentant spécial du Secrétaire général ainsi que des efforts faits par votre gouvernement pour promouvoir les droits des enfants dans les situations de conflit armé, notamment avec la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) et de ses protocoles facultatifs.

Je prends également note de la coopération constante de votre gouvernement avec la Cour pénale internationale dans le cadre des enquêtes indépendantes conduites par celle-ci afin de veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre perpétrés contre des enfants dans le pays répondent de leurs actes.

J'exhorte votre gouvernement :

a) À régler, avec le concours des forces de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, la question de l'impunité dont jouissent les auteurs de violations des droits des enfants ou d'actes de maltraitance contre des enfants, et à donner suite aux mandats d'arrêt lancés contre Laurent Nkunda, à confirmer les chefs d'accusation qui pèsent sur Kynugu Mutanga, alias Gédéon, ancien commandant Maï-Maï, et à appréhender à nouveau Jean-Pierre Biyoyo, ancien commandant du groupe armé Mudundu 40;

b) À traduire en justice, de manière prioritaire, les autres responsables de crimes perpétrés contre des enfants;

c) À définir, en collaboration avec la Banque mondiale et les principaux donateurs, des mécanismes financiers qui permettront de mener à bien l'identification, la vérification de l'identité et la démobilisation des enfants encore dans les rangs des Forces armées de la République démocratique du Congo



(FARDC), des forces non intégrées et des groupes armés dissidents ou non éligibles, l'objectif étant d'approcher les enfants par des filières autres que le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui est destiné aux adultes;

d) À faciliter, en collaboration avec les FARDC, la tâche des organismes de protection de l'enfance qui s'emploient à démobiliser les enfants des brigades mixtes et à prendre les mesures nécessaires contre les commandants (et ceux qui ont un grade inférieur) qui continuent de faire obstacle à la démobilisation des enfants;

e) À s'occuper tout particulièrement, dans le cadre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, des filles exploitées par les forces et les groupes armés, ainsi que des enfants nés d'un viol, notamment en reconnaissant leur citoyenneté.

Enfin, j'invite votre gouvernement à informer le Conseil de la suite donnée aux demandes formulées ci-dessus.

Le Président du Conseil de sécurité  
(Signé) Giadalla A. **Ettalhi**

---